



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

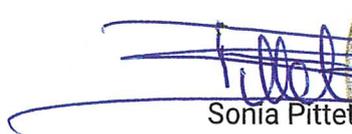
DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2023

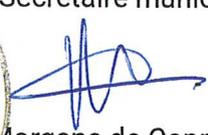
La Municipalité décide :

- De valider le choix des tuiles de la fontaine de l'Arny (Morandi 17/39 rouge).
- D'informer les citoyens de leur obligation de tailler les haies d'ici au 31 juillet 2023 via le pilier public, le panneau d'affichage et le site internet de la Commune.
- De valider le devis pour le remplacement d'un vitrage fissuré à l'ancienne salle communale.
- De valider le devis pour le remplacement d'un vitrage fissuré à l'école Jean de la Fontaine.
- D'accepter la pose d'un échafaudage avec empiètement sur le DP sous réserve d'une signalisation adéquate.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider différentes demandes de dons.
- De ne pas autoriser une campagne de porte à porte sur le territoire communal.
- D'insérer une publication concernant Bus Handicap Nyon dans le prochain Bassinfos.
- De valider un plan d'action dans le cadre du PECC.
- D'accepter les compléments au PACom proposés par le bureau PLAREL SA faisant suite à la demande de la DGTL.
- De valider l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal transmis par le bureau du Conseil.
- De valider les communications sur les décisions municipales du mois d'avril 2023.
- De valider des dossiers de demande de naturalisation.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'une naturalisation.
- De reconduire les CDD de Mmes Tétier-Zaccaria et Allegrini pour les poste de coordinatrices AFJ.

- D'autoriser une demande d'abattage d'arbre.
- De valider le projet PDRA Muret Bassine et de le porter au budget 2024 et suivants.
- De valider le devis des armoires du vestiaire de la cuisine en location.
- De déposer plainte contre inconnu à la suite de dégâts à la signalisation routière.
- De valider le devis pour la réparation du véhicule Toyota Hilux.
- D'autoriser le transfert des cendres d'urnes funéraires au jardin du souvenir.
- De valider les communications pour la séance du Conseil communal du 28 juin 2023.
- De valider les communications sur les décisions municipales du mois de mai 2023.
- De procéder à l'assermentation de Madame Rittey.
- De valider la demande de formation d'ASE de Mme Kromrey.
- De féliciter Mme Gomes dos Santos pour l'obtention de son CFC d'ASE.
- De valider une offre pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la piscine.
- De procéder au curage de la partie communale d'un collecteur d'eaux usées.

Au nom de la Municipalité
La Syndique : La Secrétaire municipale


Sonia Pittet


Morgane de Coppet

